



L'APST37 vous informe

Avoirs 2020

relatifs aux cotisations réglées en 2019

3 juillet 2020

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

A l'occasion de nos vœux de début d'année, nous avons eu le plaisir de vous annoncer que le Conseil d'Administration de l'APST37 s'était favorablement prononcé :

- pour l'émission d'un avoir de 5% sur l'ensemble des cotisations facturées au titre de l'année 2019
- pour une baisse des cotisations 2020 de 5%

Nous avons le plaisir de vous confirmer que l'avoir vous concernant a été déposé dans votre espace personnel du PORTAIL ADHERENTS accessible via notre site internet www.apst37.fr / item "Portail Adhérents" / rubrique "Mon Compte".

Votre avoir est téléchargeable via votre rubrique "Mon Compte" : nous vous invitons à le déduire de vos prochains règlements.

Bien sincèrement,

Le Pôle Relations Adhérents APST37
2 avenue du Professeur Alexandre Minkowski
37170 CHAMBRAY-LÈS-TOURS
www.apst37.fr
relationsadherents@apst37.fr